

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00341

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Service Animation Seniors

Tél : 04.66.52.98.96

Réf : CR/PC/CS/RB/FR/2025

**Objet :** Mise à disposition à titre gracieux de la salle de la montée de Silhol à l'association Entr'Ouvrir le samedi 13 décembre 2025, modificatif de la décision n°2025/00331 du 9 décembre 2025.

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association Entr'Ouvrir,

Vu la demande expresse formulée le 14 novembre 2025 par l'association Entr'Ouvrir,

Considérant que l'association Entr'Ouvrir a sollicité la ville d'Alès en vue d'obtenir la mise à disposition de l'ensemble immobilier située chemin de Sauvezon - 30100 Alès pour y organiser un loto,

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande formulée par l'association et de fixer, par la présente décision, les conditions et modalités de mise à disposition de l'ensemble immobilier,

Considérant l'intérêt des activités proposées par l'association Entr'Ouvrir pour la ville d'Alès, la mise à disposition sera consentie à titre gracieux ;

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise à l'article 1 et l'article 2 de la décision n°2025/00331 du 9 décembre 2025 et qu'il convient de la corriger,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

L'article 1 de la décision n°2025/00331 du 9 décembre 2025 devient :

De mettre à disposition de l'association Entr'Ouvrir la salle de la montée de Silhol, située 1730 B chemin de Trespeaux - 30100 Alès, le samedi 13 décembre 2025, de 13h à 19h.

**ARTICLE 2 :**

L'article 2 de la décision n°2025/00331 du 9 décembre 2025 devient :

La salle de la montée de Silhol, située chemin de Sauvezon - 30100 Alès est un local d'une surface d'environ 70 m<sup>2</sup>, sise sur la parcelle BC0293 d'une superficie de 5585 m<sup>2</sup> et avec un terrain attenant d'environ 5515 m<sup>2</sup>.

Cette salle appartient à la ville d'Alès et sera uniquement mise à disposition en vue de permettre à l'association Entr'Ouvrir d'y organiser un loto. Tout changement de destination est expressément interdit.

**ARTICLE 3:**

Les autres dispositions de la décision n°2025/00331 du 9 décembre 2025 demeurent inchangées et applicables.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision.



578  
Alès, le  
Le Maire  
Christophe RIVENQ  
15 DEC. 2025

Notifié le

Pour l'association :

Signature :